

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 17  
Conseillers présents : 11  
Nombre de pouvoirs : 6  
Affiché le 27 mars 2025

**Conseil municipal du 25 MARS 2025**

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Étaient présents : M. BOHR Freddy, Mme DIEMER Estelle, Mme GROSJEAN Michèle, Mme KRAEMER Anne-Marie, M. LUX Pierre, M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, Mme NIESS Laetitia, M. URBAN Jean-Marc, Mme ZEISSLOFF Patricia.  
Absents excusés : Mme BAUER Carine qui donne pouvoir à M. BOHR Freddy, M. DIEMER Steve qui donne pouvoir à Mme ZEISSLOFF Patricia, Mme ERNE HEINTZ Valentine qui donne pouvoir à Mme MERCK Martine, M. GASS Charles qui donne pouvoir à M. LASTHAUS Jean-Claude, M. KRENCKER Julien qui donne pouvoir à M. URBAN Jean-Marc, M. REYMUND Antoine qui donne pouvoir à Mme KRAEMER Anne-Marie  
Secrétaire de séance : Mme MERCK Martine

**3. OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2025**

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale, de la taxe foncière bâtie et non bâtie pour l'année 2025 :

- Taxe d'habitation : 13,45 %
- Taxe foncière (bâti) 26,5 %
- Taxe foncière (non bâti) 45,42 %

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



La secrétaire de séance

Martine MERCK